Image not found or type unknown

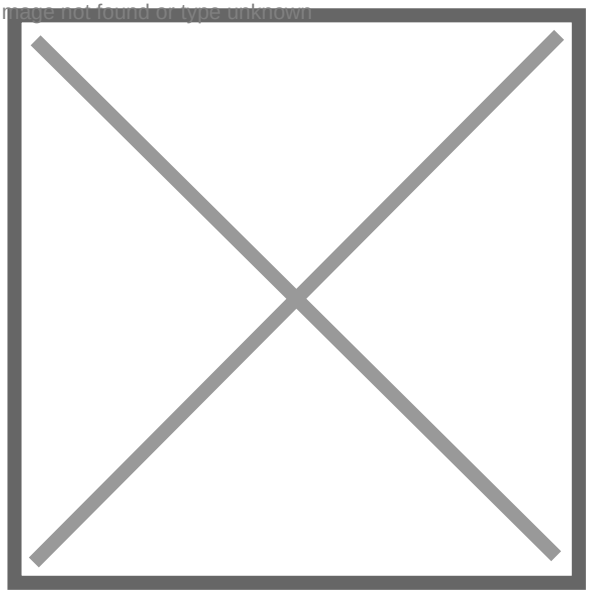

Voiture vendue et non reglée 4 ans plus tard

Par **paulecla41**, le **08/11/2009** à **14:54**

Bonjour,
J'ai vendue ma voiture a un ami en cotobre 2005, celui ci devait me la régler 9000 euros.Le jour de la vente me dit quil a un soucis et me donne un cheque de 100 euros, le reste suivra...Aucune reconnaissance de dette signee...Cela fait 4 ans, il n'a rembouser que 2700 euros, en versant 100 euros de temps à autre mais apres solicitations a chaque fois tout de meme.
Comment puis je faire pour le contraindre à me rembouser?
Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **15:11**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Loir et Cher[/fluo] Palais de Justice - 1, Place de la République - 41018 BLOIS
Tél. 02 54 44 60 99

Bonjour, vous aurez besoin d'une [fluo]injonction de payer [/fluo]pour le contraindre à vous rembourser ce qu'il reste, contactez le cdad de Blois, ils vous indiqueront comment procéder pour saisir le juge à ce sujet, courage à vous, bon après-midi à vous.

Par **paulecla41**, le **09/11/2009** à **19:05**

Merci beaucoup.J'espere que cela est possible car je n'ai pas de reconnaissance de dettes,

juste des virements effectués de sa part sur mon compte perso.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés